

Questions orales

ce surplus du Régime va directement réduire le déficit fédéral, comme nous l'apprend le propre rapport financier annuel du gouvernement, à la page 11?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, la députée de Mercier dit de temps à autre que les députés ont le devoir d'écouter les petites gens, d'écouter les habitants de leur région.

Je tiens à citer une déclaration très importante: «Pour que l'assurance-chômage joue pleinement son rôle de stabilisateur automatique, il conviendrait, à notre avis, de fixer les cotisations de telle sorte qu'un excédent s'accumule en période d'expansion et partant, qu'on ne soit pas obligé de hausser les cotisations en période de récession.» Est-ce là l'avis du Conseil du patronat? Non. C'est celui de la CSN et de la CEQ, les deux principaux syndicats du Québec, qui préconisent exactement ce que nous faisons.

Des voix: Bravo!

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, les modifications à l'assurance-chômage que le ministre du Développement des ressources humaines a annoncées vendredi ne créeront pas un seul emploi durable.

La nouvelle cotisation de 7 p. 100 est une taxe à plein temps imposée aux travailleurs à temps partiel; ce n'est rien d'autre qu'une razzia fiscale. Depuis le dépôt du projet de loi, le ministre et ses fonctionnaires ont omis de dire aux Canadiens le montant exact que cette razzia fiscale rapportera au gouvernement.

Pourquoi le ministre ne veut-il pas dire aux Canadiens combien d'argent il se trouve à aller chercher de cette façon dans les poches des travailleurs à temps partiel?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, la députée de Calgary ne comprend vraiment pas.

Elle ne saisit tout simplement pas le but de la réforme, qui est de voir à ce que les travailleurs à temps partiel puissent, pour la première fois, bénéficier de la protection du régime d'assurance-chômage. C'est là le but de cette réforme. Si ces travailleurs gagnent moins de 2 000 \$, les cotisations qu'ils auront versées leurs seront remboursées. La députée ne comprend toujours pas.

Il existe actuellement un seuil artificiel de 15 heures de travail par semaine, fixé par les employeurs, au-dessous duquel les travailleurs n'ont pas accès au congé de maternité, à la sécurité d'emploi, au recyclage. À cause de cela, tous ces travailleurs ont été renvoyés chez eux. Ce que nous faisons, c'est donner de la sécurité aux travailleurs à temps partiel au Canada.

Des voix: Bravo!

Des voix: Encore, encore!

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, permettez-moi de continuer.

La nouvelle cotisation fera mal à 2,5 millions de travailleurs à temps partiel et à leurs employeurs. Le ministre veut nous faire croire que cette cotisation est sans incidence sur les recettes. Il n'en reste pas moins que les étudiants et les mères actives visés par cette cotisation seront forcés de payer pendant des mois—plus exactement pendant 910 heures, ce qui fait des mois—avant de pouvoir toucher des prestations, et très peu d'entre eux en toucheront de toute façon. Cette cotisation n'est pas sans incidence sur les recettes. Elle permettra au gouvernement d'accroître ses recettes de 1,2 milliard de dollars au détriment des travailleurs à temps partiel.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas entendu la question de la députée, mais je suppose que je peux en inventer une pour elle et y répondre. Puisqu'elle semble inventer la plupart des faits qu'elle cite, je peux bien inventer les questions auxquelles elle veut que je réponde.

• (1430)

Parlons de la question des travailleurs à temps partiel. C'est une des préoccupations qui a été soulevée avec le plus d'insistance durant les audiences publiques. J'ai entendu le chef de la députée dire, la semaine dernière, que nous devons écouter les gens. Nous les avons écoutés. Ils ont dit que, en cette époque où il y a de plus en plus de travailleurs à temps partiel ou de travailleurs qui occupent plusieurs emplois à la fois, la protection est importante. Ces travailleurs n'avaient aucune protection. Selon l'ancienne formule basée sur le nombre de semaines travaillées, on envoyait les gens chez eux après 15 heures de travail. On leur disait qu'ils ne pouvaient plus travailler. Cela créait des distorsions dans tout le marché du travail, et ces gens n'avaient aucune sécurité. Grâce à notre réforme, plus d'un demi-million de Canadiens deviendront admissibles à l'assurance-chômage.

Si la personne, que ce soit un étudiant, un homme, une femme ou qui que ce soit. . .

Une voix: Un réformiste?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Il faudrait peut-être consulter la Charte des droits pour vérifier.

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, cela devient une habitude lorsque nous devons répondre à des points d'interrogation. Il est question ici de tuer les emplois à temps partiel.

On a très peu d'indices nous permettant de croire que la cotisation des travailleurs à temps partiel bénéficiera à quiconque sinon au gouvernement fédéral. Beaucoup d'entreprises s'opposent à cette idée. À la fin, les coûts accrus que cette mesure entraînera pour les entreprises nuiront à la création d'emplois à temps partiel. La nouvelle cotisation rapportera gros à l'État. En fait, nous nous attendons à ce qu'elle produise des recettes de plus d'un milliard de dollars.

Comment le ministre peut-il justifier cette razzia fiscale d'un milliard de dollars aux dépens des travailleurs à temps partiel?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, la députée devrait savoir que les réductions de coûts prévues dans le programme s'élèvent à 1,3 milliard de dollars pour les employés et les dirigeants de petites entreprises. Cela aura pour effet de stimuler l'emploi.